

PASSONS UN BON ÉTÉ AVEC LES BONS RÉFLEXES

Août 2020 - La lettre de l'État dans le Lot

CANICULE : Le Lot sous hautes températures



Depuis le début du mois d'août, deux vagues de chaleur ont été recensées dans le département du Lot. **La seconde a notamment conduit le préfet du Lot à placer, sur les recommandations de Météo France, le département en vigilance orange canicule, à partir du 7 août dernier.** Cette seconde vague se poursuit toujours aujourd'hui.

Pour le département, un épisode de canicule se définit dès lors que les températures maximales, dans la journée, dépassent 33 °C et que la température ne descend pas au-dessous de 20 °C la nuit, pendant trois jours consécutifs ou plus.

Avant et pendant la période de canicule, **les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal** afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide durant cette vague de fortes chaleurs.

Pendant la période de canicule, quelques gestes simples à adopter :

- boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- se rafraîchir et se mouiller le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour
- manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...)
- éviter les efforts physiques
- maintenir son logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- penser à donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches et, dès que nécessaire, oser demander de

l'aide

- consulter régulièrement le site de Météo-France pour s'informer <http://vigilance.meteofrance.com/index.html>

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 d'autres mesures sont recommandées :

- se laver régulièrement les mains ;
- au travail, respecter les gestes barrières afin d'éviter le port du masque en continu ;
- l'utilisation du ventilateur est contre-indiquée dans les espaces clos collectifs même en l'absence de malades ;
- les climatisations doivent être nettoyées et entretenues régulièrement.

Un numéro vert a été mis en place au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France du lundi au samedi, de 9h à 19h), afin d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier pour les personnes fragiles.



ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

+ Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

AGRICULTURE : Le ministre Julien Denormandie dans le Lot



24 juillet 2020, 7h du matin. La petite commune de Floirac, au nord du département du Lot est en effervescence. Le maire, Alexandre Barrouilhet, récemment élu, attend Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.



Il a notamment été accueilli par Michel Prosic, préfet du Lot, les parlementaires, Jean-Pascal Lebreton directeur départemental des territoires et Florent Guhl, directeur régional de l'alimentation, l'agriculture et la forêt.

Après une réunion de travail avec le bureau de la Chambre d'Agriculture du Lot, et les présidents des fédérations agricoles, le ministre s'est rendu, sur le Causse, à l'exploitation de Jean-Claude Goudoubert, président de la filière "Agneau fermier du Quercy". La visite de la bergerie a été l'occasion d'évoquer l'avenir de la filière et de l'abattoir de Gramat.



Le ministre a terminé sa visite à la station nucicole de Creysse, où il a pu apprécier les variétés de noix de la station, avant d'échanger avec la presse sur son travail au ministère, et sa présence dans le Lot.



Toutes les images du déplacement de Julien Denormandie dans le Lot sont sur le [site internet des services de l'État](#).

AÉRONAUTIQUE : L'État et la Région auprès des entreprises



La crise sanitaire de la Covid-19 a impacté rapidement le secteur aérien, et touche désormais toute la filière de la construction aéronautique. En l'espace de quelques mois, les compagnies aériennes mondiales qui étaient auparavant en croissance, ont été confrontées à des difficultés financières et une perte de chiffre d'affaires qui pourraient dépasser 280 milliards d'euros en 2020. Les prévisions actuelles pour le transport aérien n'anticipent pas de retour au niveau d'avant-crise d'ici deux ans. Les conséquences pour les entreprises de la filière aéronautique française, qui représente 300 000 emplois et 58 milliards d'euros de chiffre d'affaires, risquent d'être majeures.

La région Occitanie, notamment le département du Lot, accueille sur son territoire un nombre important d'entreprises spécialisées dans l'aéronautique. Petites, moyennes et grandes entreprises, donneurs d'ordre et sous-traitants : tous les acteurs de la filière sont concernés par la réduction du transport aérien et la baisse des commandes.

La réponse de l'État et de la région s'articule autour de plusieurs plans de soutien spécifiques à la filière aéronautique. L'État a pour sa part annoncé un plan national de 15 milliards d'euros qui se déclinera dans l'ensemble de la région et spécifiquement dans le département du Lot. La région Occitanie a mis en place, en concertation avec le comité technique du plan ADER, un plan régional de relance de 100 millions d'euros. Ces plans viseront à préserver les salariés, moderniser les outils industriels et investir dans l'avion décarboné de demain.

Pour la région Occitanie, une cellule régionale aéronautique conjointe, réunissant l'État et le Conseil régional, Ad'Occ, Bpifrance, la Banque de France et la CCI, suivra les entreprises. Le recensement des projets d'investissement et de modernisation a été engagée.

Au regard des enjeux et du territoire lotois, le préfet du Lot et le vice-président de la Région ont décidé de mettre en place une instance locale dédiée, réunissant les principaux acteurs et décisionnaires du département. Cette instance locale bénéficiera d'un comité de pilotage et de plusieurs comités techniques, afin de prendre en compte et aider les entreprises et salariés du secteur aéronautique, afin de leur apporter des réponses locales, rapides et adaptées aux différentes sollicitations et problématiques.

Le préfet du Lot, la région Occitanie, et l'ensemble des services de l'État dans le département sont engagés auprès des acteurs locaux afin que les principaux enjeux des plans de soutien à destination de la filière aéronautique soient pris en compte dans la mise en œuvre territoriale des mesures. Tous ces dispositifs doivent être déployés au plus près des entreprises du département, pour préserver l'emploi et les compétences, en associant les entreprises, les syndicats, les acteurs économiques et les institutions.

[Le premier comité de pilotage s'est tenu à Cambes, dans les locaux de la CCI, vendredi 17 juillet.](#)

CULTURE : L'Impromptu Festival dans la cour de la préfecture



Le Festival Saint-Céré se tient du 29 juillet au 11 août dans le Lot. À la suite de la crise sanitaire et au manque de visibilité quant à la possibilité d'organiser normalement les concerts, le Festival s'est réinventé pour devenir l'*Impromptu Festival*.

Comme l'année précédente, la direction du Festival a souhaité prendre possession de la cour de la préfecture afin d'y organiser un concert.

Lundi 3 août, la cour de la cité Chapou a donc accueilli un pianiste et quatre solistes pour un récital autour de Rossini.



Vie associative : 18 associations lotoises aidées



Le 12 mai 2020, s'est tenue la réunion du collège départemental du Fonds de développement pour la vie associative (FDVA).

Le FDVA a été créé il y a 30 ans. Ce fonds de l'État était principalement destiné à soutenir les associations formant leurs bénévoles.

Dépuis 2018, le Gouvernement a décidé d'élargir ses attributions et de le doter de crédits supplémentaires. Il se décline désormais en deux axes de financement :

- l'aide au fonctionnement et aux projets innovants des associations. Ce « FDVA - Fonctionnement - innovation » s'adresse prioritairement aux petites et moyennes associations locales, tous secteurs confondus. Les appels à projets annuels sont publiés chaque été ;
- le soutien à la formation des bénévoles. Ce « FDVA - Formation des bénévoles », aide les associations nationales et locales (hors secteur sports). Les appels à projets annuels sont publiés chaque hiver.

Dix-huit associations d'horizons divers (culture, sport, social...) ont été retenues et bénéficient de subventions de l'État.

Au titre du FDVA 2020, l'État a accordé **146 584 €**.

La liste des associations retenues est sur le [site internet des services de l'État](#) dans le Lot.

CÉRÉMONIE : La sous-préfète de Figeac rend hommage aux Justes de France



Le 19 juillet dernier, Laurence Tur, sous-préfète de Figeac, a représenté l'État à l'occasion de deux cérémonies.



Après un hommage au résistant Jean-Jacques Chapou, sur la place du même nom, la sous-préfète s'est rendue rue du Portail Alban, à Cahors, rue dans laquelle une plaque commémorant l'arrestation de Jacqueline Bernheim par la Gestapo en 1944 a été apposée.



Mme Laurence Tur a lu le message de Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants. Retrouvez le message sur le [site internet de la préfecture](#).

68 suspensions administratives du permis de conduire en juillet 2020



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'État, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

Juillet 2020 :



Chiffres non consolidés

Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :


**PRÉFET
DU LOT**
 Liberté
Égalité
Fraternité



Service-Public.fr
 Ce site officiel de l'administration Française


 gouvernement.fr

Legifrance


 france.fr
 La France et vous


 data.gouv.fr
 TRANSPARENTS COMPARTIMENTS SÉCURISÉS


 interieur.gouv.fr
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner de cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante : pref-communication@lot.gouv.fr

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés